dépeuple d'une façon inquiétante. A quoi faut-il l'attribuer ? En premier lieu à une faible natalité. Tandis qu'on constate, sur ce point, chez nos voisins, une progression constante, en France, nous sommes en décroissance sensible.

La cause de cet état de choses, c'est la diminution du sentiment religieux et l'ambition toujours plus grande de l'individu et du père de famille dans un pays où on a répété si souvent que tous pouvaient prétendre à tout.

La dépopulation tient aussi à l'excédent des décès sur les naissances et, dans cet ordre d'idées, il faut tenir compte de la mortalité infantile. Or, dans les villes, et surtout dans les villes industrielles, la mortalité infantile atteint des proportions de beaucoup supérieures à la moyenne générale. Il semble donc que l'industrie et la misère sont des facteurs importants de cette mortalité. L'enfant privé des soins maternels ou soumis à une alimentation défectueuse est bien plus que tout autre exposé à certaines maladies qui font de grands ravages.

Après avoir indiqué le mal, M. le Dr Lemière annonce qu'il en recherchera les remèdes dans une prochaine conférence.

De fréquents applaudissements ont interrompu cette très intéressante étude.

Conférence donnée à l'école rue du Conditionnement. — M. Deresmes, instituteur, a donné jeudi, devant une salle composée d'environ cent cinquante personnes, une conférence sur le Tonkin.

Il a décrit le pays, son climat et ses productions et a fait un appel en faveur de la colonisation, montrant comme exemple les Anglais qui savent s'implanter partout.

Des projections lumineuses donnant des vues du pays ont été faites par M. Poarpoint, instituteur à Croix.

Dimanche soir, à huit heures, M. Deresmes fera une conférence sur l'expédition du Tonkin.

Une conférence à la Société de Géographie. — Dimanche prochain 19 décembre, à quatre heures et demie, dans la salle de Géographie, place Leverrier, M. R. Paillot, agrégé des sciences physiques, à Lille, fera la relation de son voyage en Danemark. Nombreuses projections inédites.

On nous prie de rappeler que les réunions sont exclusivement réservées aux sociétaires et aux membres de leur famille.

A la Brasserie Démocratique. — Il nous a été donné, jeudi soir, d'assister à la répétition générale du concert qui sera donné demain dimanche, à quatre heures et demie, à la Brasserie Démocratique, par les *Enfants du Peuple*, et nous pouvons certifier que tout y est admirable.

Devant nous, se sont d'abord déroulées les scènes émouvantes du drame *Georges l'ouvrier*, drame très moral et dont nous souhaiterions en voir la représentation sur toutes les scènes.

Puis ont succédé les Clackey (car ils sont arrivés, ils étaient là !) ce sont des acrobates hors ligne, surtout le plus jeune des quatre dans ses exercices d'équilibre ou trapèze et l'aîné « l'Homme à la mâchoire d'acier ».

Nous avons passé là quelques heures agréables et nous pouvons sans crainte dire que jamais pareil concert ne s'est donné à Tourcoing.

Pour les personnes qui mettraient en doute notre assertion nous leur demanderons tout simplement de prendre un cachet de 1 fr. ou de 50 c. et d'aller se rendre compte par eux-mêmes de la véracité de notre dire.

Une première application de l'exercice. — On disait vendredi soir, qu'un brasseur de la ville aurait été l'objet d'une contravention, bien qu'il n'y ait de sa part aucune intention de frauder l'octroi.

Les passe-debout doivent être pris à l'avance, ce qu'ignorait, paraît-il, le brasseur en question.

Un camion, chargé de quatre rondelles, était sorti de la brasserie, dans l'intention de se rendre directement au bureau, pour acquitter les droits ; mais il a été aussitôt arrêté par l'employé, de service à la porte.

Tentative de suicide d'une jeune fille de 14 ans. — Vendredi, à 6 heures 3/4 du matin, des ouvriers qui se rendaient à leur travail, en passant par le quai du canal, entendirent tout à coup le bruit d'un corps tombant dans l'eau, près de la grue de M. Masquelier.

L'un de ces ouvriers, M. Jean Dhont, se couchant de son long à travers la bordure, aperçut une femme qui se débattait à la surface de l'eau ; il put, en se penchant, saisir la main que la malheureuse lui tendait, et il la retira saine et sauve.

La femme fut aussitôt conduite au poste de police.

Elle s'appelle Marie Plays, âgée de 13 ans et 10 mois ; sa mère, qui est veuve, est cabaretière rue de l'Epine. Elle travaillait en fabrique mais était sans ouvrage depuis plusieurs jours. S'il faut l'en croire, elle aurait été l'objet de mauvais traitements continuels ; mais cette déclaration paraîtrait fort sujette à caution. M. Besson, commissaire du 1er arrondissement, a ouvert une enquête.

Une jeune fille qui se noie dans le canal. — Encore un de ces navrants exemples de désespoir tels que nous en avons trop souvent, hélas ! à rapporter. Une jeune fille, presqu'une enfant, a mis fin à ses jours en se jetant dans le canal.

Vendredi vers dix heures et demie du soir, le pontonnier du canal était averti qu'une personne venait de se précipiter à l'eau. Il fit immédiatement des recherches et retira bientôt le corps d'une jeune fille que tous les efforts restèrent impuissants à ranimer. Le cadavre fut transporté à l'Hôtel-Dieu.

Ce n'est que lundi matin que l'identité de la noyée a pu être établie. Il s'agit d'une jeune fille de 16 ans, nommée Blanche Deschamps, dont les parents habitent rue des Champs : elle était soigneuse dans un établissement industriel de la ville et avait été « mise en quinzaine » pour employer l'expression populaire. On l'avait prévenue vendredi à midi.

Reçut-elle à ce propos des reproches de ses parents ? Nous ne savons. Toujours est-il que la malheureuse erra toute l'après-midi et une partie de la soirée de vendredi et c'est vers 10 heures qu'elle exécuta son funeste projet d'en finir avec la vie en se jetant dans le canal.

Commencement d'incendie. — Vendredi vers midi, un violent feu de cheminée se déclara à l'estaminet de *l'Homme canon*, rue Verte, tenu par M. Delécé. On appela les pompiers et en quelques minutes tout danger fut écarté. Les dégâts sont peu importants.

Il y a assurance à « La Mutuelle. »

Arrestation en vertu d'un mandat d'arrêt. — Vendredi, après-midi, le brigadier du service de sûreté Lecafitte, de service aux environs de la frontière, a arrêté un marchand ambulant, le nommé Maurice Soille, âgé de trente-deux ans, né à Croisilles (Pas-de-Calais), qui venait d'être expulsé de Belgique. L'arrestation a été faite en vertu d'un mandat d'arrêt, décerné contre Soille, à la date du 29 juillet dernier, par M. Vitry, juge d'instruction, sous l'inculpation de vol qualifié, à Lille.

Le malheureux à les deux coudes ankylosés et ne peut plus travailler de son état de chaudronnier.

Mouvaux. — *Pour l'œuvre de l'hospice.* — M. Jean-Baptiste Grison a versé pour l'œuvre de l'hospice une somme de dix francs, indemnité qui lui avait été allouée par jugement de la Justice de paix en réparation d'un préjudice à lui causé par un voisin.

Linselles. — *Arrestation pour infraction à un arrêt d'expulsion.* — La gendarmerie d'Halluin a arrêté vendredi dans la matinée, Adèle Billiet, âgée de 25 ans, qui n'avait pas hésité de s'installer cabaretière à l'estaminet du Tonkin, à la Viscourt, quoique le séjour en France lui est interdit.

Bondues. — *Cas de folie.* — Vendredi matin, les gardes-champêtres ont conduit à l'hôpital St-Sauveur, à Lille, une femme de 35 ans, M. D..., atteinte d'aliénation mentale.

Depuis plusieurs jours, la malheureuse devait être surveillée de près, car elle voulait se suicider.

Marcq-en-Barœul. — *Une arrestation.* — Jeudi, dans la soirée, le garde Roussel a arrêté un journalier âgé de 36 ans, Arthur Gallois. Gallois est inculpé du vol d'une boîte de produits chimiques, vol commis chez MM. Leblanc et Lemaire, rue du Kishan.

LILLE

Le crime de la rue Colbert à Lille. — *L'instruction.* — Vendredi après-midi, Adèle Delvallée a été introduite dans le cabinet de M. Bérard. Son audition a duré une heure et demie.

M. Mourgues, commissaire de police, ainsi que M. Broigne, commissaire de sûreté, ont été entendus ensuite.

M. Plaisant a été alors introduit dans le cabinet du magistrat qui l'a interrogé sur les habitudes de sa mère et notamment en ce qui concerne l'entrée et la sortie des personnes qui la fréquentaient.

Une ordonnance de non lieu. — La femme Oliestagier et Vignier, qui avaient été arrêtés sous l'accusation de l'assassinat de Mourage, à l'estaminet du *Roi des Belges*, rue de Juliers, ont été remis en liberté.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie du journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction

A propos de l'éclairage des rues particulières à Tourcoing

Tourcoing, le 16 décembre 1897.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'user de l'hospitalité de vos colonnes pour répondre à une lettre parue dans votre édition d'hier, au sujet de l'éclairage des rues particulières. Dans cette lettre, M. Honoré Martens prétend que les conditions imposées par la ville sont plus onéreuses pour le classement que pour l'abonnement à l'éclairage au gaz, nous tenons à lui prouver le contraire, le fait intéressant d'ailleurs bon nombre de propriétaires.

En effet, la ville demande pour le classement, un versement *unique* de 7 fr. 03 par mètre courant de front à rue, moyennant quoi elle se chargerait de l'éclairage, de la construction des accotements, de l'entretien du pavé, du service d'ébouage, etc. M. Honoré Martens, dont la propriété mesure 20 m. aurait donc à débourser, une fois pour toutes : 20 m. × 7.03 ég. 140.60.

Pour l'éclairage seulement, la ville exige, pour frais d'installation des tuyaux et appareils nécessaires, un versement de 2.40 par mètre courant — une fois effectué — plus 0.55 par mètre et par an, pour la consommation du gaz.

L'abonnement n'étant accordé que pour une période minimum de dix ans, M. Honoré Martens aurait donc à payer :

Pour frais d'installation, 20 m. × 2.40 ég. 48 fr.; pour gaz, 20 m. × 0,55 ég. 11 fr., soit pour la durée de l'abonnement, 110 fr. Ensemble, 158 fr.

Le système préconisé *uniquement* par le susnommé est donc moins avantageux sous tous les rapports, et cependant nous n'aurions encore que l'éclairage : les accotements resteraient à faire, l'entretien du pavé serait à notre charge, la rue ne serait jamais classée, et dans dix ans nous aurions tout bonnement à renouveler notre abonnement à l'éclairage, pour une nouvelle période de même durée.

Ce simple exposé convaincra, nous n'en doutons pas, M. Honoré Martens qu'il est dans l'erreur, et qu'il va à l'encontre de ses intérêts, en refusant de parti-pris, de se joindre à nous, pour solliciter le classement de la rue de Lorraine.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements anticipés, nos civilités empressées.

Les propriétaires de la rue de Lorraine :
VANDEKERCKHOVE DESSAUVAGES,
FLORIN LÉOPOLD, DEBOSSÈRE EMILE, MASUREL ALFRED.

A propos de l'entretien d'un chemin à Wattrelos

Wattrelos, le 15 décembre 1897.

Monsieur le Rédacteur du *Journal de Roubaix*,

Veuillez, je vous prie, m'accorder l'hospitalité de vos colonnes pour poser quelques questions à l'administration municipale (section des travaux), au sujet de sa réponse à ma lettre du 11 courant :

1° Pourquoi, si l'entretien du chemin du chemin en question ne regarde que les propriétaires riverains, le conseil municipal a-t-il chargé la commission des travaux d'examiner la réclamation faite par les habitants du Petit-Tournai et du Breuil ?

2° Pourquoi si l'administration n'a même pas le droit de mettre le dit chemin en état de viabilité, a-t-elle construit à ses frais un nouvel aqueduc et rehaussé une partie de ce chemin en face des maisons Bossut ? ?

3° Pourquoi a-t-elle, l'hiver dernier, mis en bon état environ 25 mètres toujours du même chemin, en face de l'estaminet Squedin ? ? ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements anticipés, l'expression de mes sentiments distingués.

Un électeur.

La loi sur les beurres

Wattrelos, le 16 décembre 1897.

Monsieur le Directeur du *Journal de Roubaix*,

Comment pourrait-on supposer qu'il y a en France une loi réprimant la fraude sur les beurres, quand on voit la désinvolture avec laquelle on continue à écouler de tous côtés la marchandise falsifiée.

Il est évident que le commerce honnête devient impossible en présence de l'audace de certains marchands qui ne se font aucun scrupule de continuer plus que jamais à tromper.

Plusieurs réclamations ont déjà paru dans le *Journal de Roubaix* depuis la promulgation de la loi, mais malgré les plaintes de plus en plus vives que suscite un pareil état de choses, personne n'entend plus parler ni d'inspection ni de surveillance.

Il faudrait cependant que cela prenne fin ou alors il serait préférable d'abroger une loi qu'on ne veut pas mettre à exécution, car il semble que depuis qu'elle a été votée, il y a plutôt recrudescence d'abus.

Une vérification sérieuse aux frontières et même chez les marchands surtout en gros aurait, je crois, une influence salutaire et prouverait qu'on se soucie et de la santé publique et des intérêts des consommateurs.

Vous remerciant de la publicité de ma lettre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, mes civilités empressées.

Un marchand de beurre.

TRIBUNAUX

Tribunal correctionnel de Lille. — *Audience du vendredi 17 décembre 1897.* — Présidence de M. DASSONVILLE, vice-président. — UNE SÉRIE D'ABUS DE CONFIANCE. — LE PÈRE ET LE FILS DEVANT LE TRIBUNAL. — Il y a quelques semaines, un jeune homme de 23 ans, Victor Deschamps, agent d'affaires à Tourcoing, était condamné par défaut à quatre mois de prison et 25 fr. d'amende pour abus de confiance. Laissé en liberté provisoire, il a continué ses agissements ; c'est ainsi qu'il est inculpé de trois nouveaux délits commis depuis moins de six semaines.

Le Tribunal confirme le premier jugement ; il inflige de plus à Deschamps une nouvelle condamnation de deux mois de prison et 25 francs d'amende et prononce que ces deux peines ne se confondront pas.

Le père de ce jeune escroc, Henri Deschamps, 50 ans, comparaît en même temps que son fils pour répondre d'un abus de confiance de 130 francs. Il est condamné à deux mois de prison et 25 francs d'amende.

POUR UNE PIÈCE FAUSSE. — Abel Marquette avait reçu une pièce fausse de 2 fr. qu'il remit à Pierre Crombez, lui promettant deux sous s'il la faisait passer. Mais le truc n'a pas réussi, une plainte déposée par Marie Timmermann fait poursuivre les deux amis pour émission de fausse monnaie ; 16 fr. d'amende.

ACCIDENT D'USINE. — M. Léon Scrive, industriel, demeurant à Roubaix, boulevard de Metz, est inculpé de blessures par imprudence. Le 19 août, dans son atelier, un ouvrier, Charles Wystraete, était blessé par un saut de navette ; l'œil fut crevé. M. Gillet, inspecteur du travail, explique au Tribunal qu'il y a deux sortes de protections possibles : les garde-navette qui empêchent la navette de sortir, et aussi les toiles tendues le long du métier et destinées à arrêter la navette. Or il y avait bien des toiles, mais elles n'étaient pas suffisamment protectrices.

Malgré les efforts de Me Wibaux, avocat, qui cite au Tribunal une décision de la chambre civile de Lille de 1888, dont l'un des considérants constate l'impossibilité de protéger l'ouvrier contre le saut de la navette et qui va jusqu'à rejeter la responsabilité civile du patron, mais si les toiles protectrices étaient insuffisantes, le Tribunal estime qu'il y a contravention, et condamne M. Scrive à 60 francs d'amende.

CONTRAVENTION A LA POLICE DES TRAMWAYS. — Charles Harmand, de Tourcoing, qui a laissé son camion arrêté sur les rails du tramway et a ainsi empêché la circulation des cars, est condamné à 25 fr. d'amende.

A L'ATELIER. — Marie Raimbaut, 20 ans, bambrocheuse à la filature Etienne Motte, rue d'Alger, a volé, le 8 décembre, un tablier, un essuie-mains et divers autres objets à une de ses compagnes. Huit jours de prison.

MÉCONTENT D'ÊTRE RENVOYÉ de son usine, J.-B. Dewain a cogné sur Fleuris Fremeaux qu'il accusait d'être cause de son renvoi. Quarante-huit heures de prison sans sursis.

NOUVEL AVIS AUX MARCHANDS. — Un marchand de quatre saisons de Lille a été pris à Croix avec une balance inexacte. 25 francs d'amende.

DEUX CABARETIERS sont poursuivis pour infraction sur l'ouverture des débits de boissons. L'un cueille 25 fr. d'amende et l'autre 16.

DES ENGINS PROHIBÉS ont été trouvés entre les mains du nommé Alexandre Demuliez ; 6 jours de prison et 50 fr. d'amende.

UN HOMME FRAPPÉ DE COUPS DE COUTEAU, RUE BLANCHEMAILLE, A ROUBAIX. — Le Tribunal renvoie l'affaire au 23 décembre.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Hage, 22 ans, à Roubaix, inculpé d'avoir volé des glaces et des moulures, est acquitté.

Acquitté également A. Ronpert qui, chargé de veiller un moribond, lui avait, disait-on, dérobé de l'argent.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du vendredi 17 décembre 1897

Présidence de M. le conseiller JOPPÉ

Ministère public : M. Bertrand, avocat général

TENTATIVE DE PARRICIDE A ROUBAIX

L'accusé

Pierre-Gustave Vermeulen, apprêteur à Roubaix, est né dans cette ville, le 21 octobre 1878. Il a donc 19 ans.

Les témoins

cités à la requête du ministère public sont au nombre de seize. Voici leurs noms :

M. le commissaire de police Villon ; Alphonse Vermeulen, 41 ans, conducteur de machine, rue Richard-Lenoir ; Emma Ottein, femme Bureau, 48 ans, cabaretière ; Julienne Gabriel, veuve Delannoy, 41 ans, ménagère ; Achille Vanneste, 30 ans, tisserand, rue du Faubourg ; Henri Brennin, 16 ans, tireur de cordes, impasse Mazagran ; Léonie Delattre, veuve Deconinck, 55 ans, cabaretière, Archimède.

Jules Lequenne, 63 ans, cabaretier, rue Blanchemaille ; Victor Leleu, 30 ans, employé de commerce, rue de Fontenoy ; Edouard Lien, 44 ans, armurier, rue du Condé ; Sidonie Marlière, femme Bodart, 44 ans, journalière, à Leers ; Octavie Vandenabeele, femme Vermeulen, 44 ans, journalière, rue Grétry ; Clémentine Josquin, 27 ans, rue Richard Lenoir ; Sophie Vandenabeele, veuve Volcain, 53 ans, marchande de poissons, rue Bayard ; Philomène Herman, Delcour, 50 ans, cabaretière, rue des Anges, et M. le docteur Castiaux, médecin légiste, à Lille.

Interrogatoire

D. Le 15 octobre, vous êtes allé chez l'armurier acheter un revolver. Deux heures après, vous êtes revenu et vous l'avez fait charger. — R. Oui.

D. Le soir, vous vous êtes rendu à l'estaminet Bureau et vous avez dit à la cabaretière : « Veuillez dire à M. Vermeulen que le marchand d'huile le demande. »

Votre père est descendu. Vous lui avez tenu ce langage : « Demain, je te tuerai. Dans deux jours, tu seras mort. » — R. Ce ne sont pas là les propos.

D. Le lendemain, votre père se rendit à une boulangerie. Vous lui demandez son pain. Il vous répond de travailler. Vous lui portez alors un coup de poing. — R. Je ne l'ai pas atteint.

D. Vous l'avez accosté de nouveau, en lui déclarant que sa dernière heure était sonnée. — R. Pardon ! Je n'ai pas dit cela.

D. Vous avez tiré sur lui. — R. Le premier coup en l'air.

D. Vous avez tiré plusieurs fois. — R. Je ne sais plus au juste ce qui s'est passé. Mon père abandonnait ma mère. Il se conduisait mal avec une autre femme. Celle-ci m'a fait renvoyer de l'atelier. On nous réduisait à la misère. J'ai simplement voulu « saisir » mon père, lui faire peur.

Dépositions

D'après M. le Commissaire de police, Vermeulen père est économe. Sa femme buvait, dit-on ; elle aurait un caractère difficile. Elle aurait elle-même dénoncé son mari au patron de ce dernier.

Les époux Vermeulen possédaient de l'argent à la caisse d'épargne. Ils voulaient le placer autrement à Mouscron. Mais des difficultés surgirent sur le point de savoir si le placement se ferait au nom des deux époux, ou au nom du mari seul. De là, scènes : jet de la lampe par Vermeulen père ; soufflet au mari par sa femme ; coups réciproques, séparation.

L'accusé n'est pas noté défavorablement.

Quant à la fille Josquin, la prétendue servante du père, elle est de mauvaise vie.

2e témoin. — Le docteur Castiaux déclare que la victime a été touchée par quatre coups de feu. Les balles sont maintenant extraites, contrairement à ce que dit l'acte d'accusation.

Le revolver qui a servi au crime est représenté au jury.

3e témoin. — La femme Vermeulen a eu quatorze enfants, dont trois seulement survivent. Elle est malheureuse, dit-elle, depuis trois ou quatre ans.

Après une discussion survenue pour des questions d'intérêt, elle s'est séparée de son mari, et s'est établie marchande de poissons.

Sa fille aînée et son fils ont successivement perdu leur travail ; ce qu'elle attribue à l'intervention du père et de Clémentine Josquin.

4e témoin. — Sophie Vandenabeele, veuve Volcain, tante de l'accusé, confirme la déposition du précédent témoin, sa sœur.

5e témoin. — La femme Delacour tient un estaminet où le fils Vermeulen et son père sont entrés un jour. Le père offrit à son fils de manger un morceau. Celui-ci refusa en disant « qu'il en avait assez chez lui. » Clémentine Josquin était là.

6e témoin. — La fille Josquin prétend n'avoir été que la servante de Vermeulen père, au salaire de quinze fr. d'abord et de vingt francs ensuite. L'accusé aurait deux fois insulté et même frappé le témoin.

Clémentine Josquin reconnaît être alors allée trouver le patron de Pierre Vermeulen, pour se plaindre.

7e témoin. — L'armurier Lien a vendu le revolver. L'accusé a raconté qu'il voulait se défendre contre les voleurs.

8e témoin. — La femme Bureau dit que Vermeulen père loge chez elle. Le 15 octobre, son fils est venu demander après lui, en se faisant passer pour le marchand d'huile. L'accusé a tenu à son père ce langage : « Demain je te tuerai. Dans deux jours, tu seras mort. »

9e témoin. — La femme Delannoy raconte que le 16 au matin, elle aperçut Vermeulen fils dans la rue. Le père sortit alors conduisant sa fille au travail.

10e témoin. — Alphonse Vermeulen reproche à sa femme de s'enivrer et de lui donner de mauvais coups. Il raconte les discussions d'intérêt, les scènes et la séparation. Il prétend que sa femme s'en est allée avec une grande partie de l'argent et du mobilier.

Il nie que Clémentine Josquin soit autre chose que sa servante.

Le 15 octobre au soir, raconte le témoin, on m'a prévenu qu'un marchand d'huile me demandait. Je suis descendu et j'ai reconnu mon fils qui me réclama 12 f. par semaine. « Si vous ne les donnez pas, disait-il, je vous tuerai demain. »

Le lendemain matin, ma fille, allant au travail, aperçut son frère faisant le guet. Elle revint et je l'accompagnais. La première fois que je passais près de mon fils, il ne prononça aucune parole ; mais, à mon retour, il me déclara « que mon heure était sonnée. »

Il me poursuivit jusque chez moi. Je dus prendre deux verres de genièvre, car j'étais saisi. Je me décidais cependant à chercher du pain. Il me poursuivit de nouveau en me disant : « Ce pain est à moi. Vous allez me le donner. » Il voulut le prendre et me porta un coup de poing sur la bouche.

Il me dit encore : « Vous donnerez douze francs où vous y passerez. » Je répondis non. Alors je sentis un coup à la tête. Je commençai à courir. Une balle m'atteignit derrière l'oreille, et je suis tombé. J'avais pourtant encore la force de murmurer : « Vous ne savez pas ce que vous faites. Je suis toujours votre père. »

Un incident dramatique se produit à la fin de la déposition. Vermeulen père se jette à genoux et sanglotant, les mains jointes, supplie le jury et la cour de faire tout leur possible en faveur de son fils auquel il pardonne, parce qu'il le considère comme ayant agi dans un moment de folie.

11e témoin. — Jules Lequenne a entendu les coups de revolver, a couru et a prêté secours pour ramasser le blessé. Le fils s'était sauvé.

12e témoin. — Henri Brennin vit le père sortir de la boulangerie, la discussion s'engager et le fils tirer à plusieurs reprises. Le jeune témoin a même relevé le bras de ce dernier et fait ainsi dévier l'un des coups.

13e témoin. — La femme Deconinck a vu aussi l'accusé tirer sur son père.

14e témoin. — La femme Bodart dit que le père était à terre et que le fils tirait encore.

15e témoin. — Victor Leleu a remarqué la discussion. Après le crime, Vermeulen fils a fui, mais il n'a pas tardé à être arrêté par le témoin auquel il a dit : « Ne me faites pas de mal. » Il n'a fait aucune résistance. Il a même déclaré que s'il n'avait pas été arrêté, il se serait rendu de lui-même au commissariat. M. le Président félicite M. Leleu.

16e témoin. — Achille Vanneste a aussi porté secours, pour relever la victime.

A ce moment, l'accusé se jette à genoux à son tour ; il supplie son père de lui pardonner à nouveau. Le père s'élance vers son fils, le serre dans ses bras, l'embrasse et s'agenouille lui-même. Ils sont là tous deux agenouillés, l'un près de l'autre : le coupable et la victime qui implore le jury de pardonner comme elle. C'est une scène émouvante.

LE VERDICT

Après le réquisitoire de M. l'avocat général Bertrand et la plaidoirie du défenseur, Me Plouvier, qui demande l'acquittement, il est donné lecture aux jurés de la seule question qui leur soit posée.

La délibération dure plus d'une heure. Le juge rend ensuite un verdict affirmatif, mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

La cour condamne Pierre Vermeulen à **vingt ans de travaux forcés** et à dix ans d'interdiction de séjour. Le père et le fils tombent en pleurant à chaudes larmes dans les bras l'un de l'autre.

L'affaire était terminée à cinq heures.

Concerts & Spectacles

Au patronage Saint-Michel. — Une séance de prestidigitation, qui promet d'être des plus captivantes, aura lieu, le lundi 20 décembre, dans la salle des fêtes du patronage Saint-Michel. M. Léon Van Kinsbergen, le professeur si goûté en Danemark et en Hollande, saura, nous en sommes sûrs, intéresser son public et lui donner ainsi l'occasion de faire une œuvre de charité. On peut se procurer des cachets chez MM. François Van Welden, rue d'Alsace ; Georges Willems, rue de l'Ouest ; Louis Gauthier, rue Saint-Maurice ; Léon Deconinck, rue Notre-Dame ; Hermann School, rue de Lorraine, membres du patronage.

Croix. — La *Fanfare du Créchet* offrira un grand concert-spectacle à ses membres honoraires, dimanche prochain, 19 décembre, à six heures et demie précises, dans la vaste salle des fêtes de la ville.

Dans le but de rendre cette fête attrayante, la société s'est assuré le concours du *Club Fin-de-Siècle*, de Roubaix. L'éloge de cette société n'étant plus à faire, l'on peut dès à présent prédire à cette soirée un succès réel. Le programme, des mieux composés, paraîtra ultérieurement.

Tourcoing. — *Représentation de Faust.* — Au risque de se répéter, la société des Mandolinistes a l'avantage de prévenir les détenteurs de billets et ceux qui n'en sont pas encore munis et qui désireraient retenir leurs places d'avoir à se présenter à la salle des fêtes pour le numérotage de leurs billets.

La location — ouverte à la salle des fêtes depuis mercredi matin et jours suivants sauf samedi à Roubaix chez M. Jubé — la location disons-nous fait déjà prévoir une salle comble. La société engage donc les retardataires à se presser.

— Dimanche 19 décembre, grande soirée chantante chez Honorez Cyrille, estaminet de la Vitrine, rue du Chêne-Houpline.

Halluin. — *Grande solennité musicale.* — Dimanche prochain aura lieu, à cinq heures très précises, dans la salle des fêtes de l'ancien cercle catholique, une grande solennité musicale, organisée par l'harmonie municipale d'Halluin.

« Les Ménestrels » de Lille, sous l'habile direction de M. Laigre-Sapin, ont bien voulu apporter leur gracieux concours à cette fête musicale. MM. Pénel, ténor, Verbeke, baryton, Gracia, comique, et Dupriez, pianiste-accompagnateur, tous artistes de Lille, viendront aussi par leur talent rehausser ce concert qui promet d'être des mieux réussis.

Les personnes n'habitant pas la localité peuvent prendre le dernier train (9 heures 08) direction de Lille.

Prix des places : Premières, 2 fr.; deuxièmes, 1 fr. 50; troisièmes, 1 fr.

Willems. — La société dramatique « St-Georges, » de Roubaix, viendra donner une soirée récréative, dans la salle de la Maison Commune, dimanche prochain 19 décembre, à quatre heures et demie précises. Le choix des œuvres qui seront représentées et les soins apportés par le comité à la composition du programme font prévoir un grand succès. Les familles qui assisteront à cette séance sont assurées de passer une très agréable soirée. Le spectacle sera terminé à 9 heures. On pourra se procurer des cartes à la Maison Commune, dimanche matin à partir de dix heures, et au contrôle à quatre heures.

Tournai. — Dimanche, à quatre heures et demie, la Halle aux Draps était archi comble et remplie d'un public distingué.

C'est qu'à Tournai on aime les exécutions musicales soignées et les concerts de l'Académie, inaugurés l'hiver dernier, ont montré que M. N. Daneau est un directeur d'élite, offrant au public des auditions qui ont été l'objet d'études approfondies. Dimanche les Concerts de l'Académie ont hautement affirmé leur jeune réputation.

Rien qu'avec les éléments locaux, M. Daneau nous a fait entendre des chef-d'œuvres classiques exécutés à la perfection ; d'abord l'ouverture de *Coriolan* de Beethoven et la *5e Symphonie* ont produit une profonde impression d'art : non seulement les mouvements sont absolument corrects, mais les « piano » de l'orchestre sont rendus avec une suavité remarquable ; les attaques sont nettes, et les traits compliqués rendus avec unité ; venait ensuite *A la porte du Cloître* de Griez ; cette œuvre pour chœurs de femmes, soprano et orchestre, est d'une douce mélancolie qui charme l'auditeur. Mlle M. Rabier, première chanteuse du théâtre de Tournai, a interprété les solis d'une voix douce et sympathique, d'une justesse absolue ; l'orchestre et les chœurs ont mérité tous les éloges.

La deuxième partie du concert était consacrée à la musique de scène écrite par Mendelssohn, pour *Le Songe d'une nuit d'été*, de Shakespeare ; les neuf numéros de cette partition ont été très goûtés du public qui, sauf la *Marche nuptiale*, les entendait pour la première fois. L'ouverture de cette fine dentelle musicale a été rendue avec une finesse et une précision dignes des premiers orchestres ! Dans l'andante de *la Nuit*, M. Delhaye, cor solo, a séduit par la pureté de son et le charme qu'il a donné à son interprétation ; la finale, avec chœurs et solo, a soulevé d'unanimes applaudissements.

Ce concert peut être classé parmi les plus artistiques que nous ayons eus à Tournai depuis longtemps et fait bien augurer du succès des deux autres auditions qui auront lieu prochainement.

Pecq. — *Le concert de la fanfare communale.* — Malgré l'inclémence du temps, un public nombreux et choisi assistait au concert annuel de la fanfare communale « Les Amis Réunis, » donné dimanche dernier avec le bienveillant concours de la société chorale et dramatique « La Concordia » et de plusieurs artistes étrangers.

On a applaudi à différentes reprises cette excellente société, dirigée par M. Drousart ainsi que tous les artistes et amateurs qui se sont fait entendre : MM. Pollet, Delcourt, Salembier, César Delplanque et Mlle Chevalier.

La fête a été parfaitement réussie, grâce aux soins des organisateurs et particulièrement aux bonnes attentions de M. le président Toury-Pollet, bourgmestre et son sympathique secrétaire, M. Antoine Bossut, conseiller communal.

GRAND THÉATRE-HIPPODROME

Dimanche 26 décembre, à trois heures et demie

AUDITION DE LA CÉLÈBRE

CHAPELLE RUSSE

Direction : NADINE SLAVIANSKY

Prix des places ordinaires. — La location est ouverte chez M. Jubé-Hertogh, rue de la Gare.

LA RUCHE ROUBAISIENNE

Société Anonyme d'habitations à bon marché

soumise à l'approbation et au contrôle de M. le Ministre du commerce

Capital-actions : 75.000 f. Capital-obligations : 250.000 f.

Siège social : 68, rue du Collège, Roubaix

ÉMISSION PUBLIQUE

de 2.500 obligations nouvelles de 100 fr. au porteur, remboursables au pair dans les 20 ans et rapportant 3 0/0 d'intérêt net d'impôt, payable par semestre le 1er janvier et 1er juillet de chaque année à la Banque Régionale du Nord.

L'admission à la cote de la Bourse de Lille sera demandée

FONCTIONNEMENT DE LA SOCIÉTÉ

La Société a pour objet de rendre l'ouvrier ou l'employé propriétaire de sa maison d'habitation dans un délai moyen de vingt années par le paiement suivant l'âge d'un loyer de 7 à 8 0/0 de la valeur de la maison se décomposant comme suit :

1° 3 p. 0/0 pour intérêt à payer aux obligataires ; 2° 1/2 p. 0/0 pour frais d'administration ; 3° 4 p. 0/0 environ pour amortissement représenté par une prime annuelle d'assurance mixte sur la vie garantissant le paiement de la maison en cas de vie ou de mort du locataire assuré.

Jusqu'à concurrence d'une valeur de 5 700 francs la Société met à la disposition de ses sociétaires des terrains et tous les éléments nécessaires de constructions suivant des prix établis par groupes et déterminés par voie d'adjudication publique.

CONTROLE ET GARANTIES DES OBLIGATAIRES

L'emploi des fonds mis à la disposition de la Société est contrôlé par l'institution d'un comité nommé par les obligataires dit « Comité des Obligataires de Contrôle » fonctionnant auprès de la Société, et composé des membres suivants :

MM. DROULERS PROUVOST, ancien président du Tribunal de commerce, industriel à Roubaix, Grande-Rue, 102, président.

RASSON-DUCHANGE, fabricant à Roubaix, boulevard de Paris, 47, vice-président.

LEFEBVRE Léon, industriel, rue de Tourcoing, 6 membre.

LESTIENNE Voldemar, président du Tribunal de commerce et membre de la Chambre de commerce, négociant à Roubaix, rue Neuve, 60, membre.

MOTTE Eugène, conseiller général et membre de la Chambre de commerce, industriel à Roubaix, rue Saint-Jean, 36, membre.

REBOUX (Alfred), Directeur-propriétaire du *Journal de Roubaix*, Grande-Rue, 71, membre.

TERNYNCK (Henri), ancien président du Tribunal de Commerce et fabricant à Roubaix, rue de Lille, 25, membre.

VANDEWIELE (Louis), fabricant de rôts, à Roubaix, rue Pellart, 102, membre.

VERSPIEREN (A.), licencié en droit à Roubaix, 8 et 10, rue Dammartin, secrétaire.

GRAVERI (Annibal), à Roubaix, boulevard de Cambrai, secrétaire-adjoint.

MESSELIN (Henri), comptable à Roubaix, rue Dammartin, 75, contrôleur.

Deux fois par an, la Société soumet ses comptes à l'approbation du Ministre du Commerce par l'intermédiaire du Préfet du Nord.

Suivant le dernier bilan, la valeur des immeubles en garantie s'élevait à près de 451.000 fr. à laquelle il y a lieu d'ajouter la valeur des constructions en cours évaluée à 200.000 fr., comprenant dans son ensemble 30.000 mètres de terrains et 96 maisons dont 67 sont habitées et 29 en construction, un grand nombre de sociétaires, qui sont des ouvriers et des employés dignes d'intérêt, attendent leur tour de bâtir.

Au nom de ces modestes travailleurs, la *Ruche Roubaisienne* fait un chaleureux appel pour la souscription rapide de ses 2.500 obligations nouvelles à tous ceux qui, ayant le désir de faire un placement utile et de toute sécurité, approuvent l'initiative de l'ouvrier et veulent le seconder dans ses moyens d'action lorsqu'il cherche l'amélioration de sa situation par les voies rationnelles des lois et institutions économiques du pays.

SOUSCRIPTION

La souscription, ouverte le 20 décembre, a lieu aux conditions suivantes :

1° 25 fr. en souscrivant, contre remise d'un récépissé provisoire ; 2. 75 fr. le 31 mars, à la remise des titres définitifs, avec faculté d'anticipation pour le deuxième versement de 75 fr., l'intérêt à 3 0/0 courra du jour des versements pour le montant des sommes versées.

On souscrit sans frais : Au siège de la Société, 68, rue du Collège ; à la Banque Régionale du Nord, 16, rue du Pays ; au Comptoir d'Escompte du Nord, 24, rue Saint-Georges ; au Crédit du Nord, 26, rue du Pays ; chez MM. Devilder et Cie, 30, rue du Curé, et chez MM. Verley-Decroix et Cie, 8, rue du Curoir.

Le Conseil d'Administration,

MM. Rançon, Jean-Baptiste, comptable, à Roubaix, place du Sacré-Cœur, président et administrateur délégué ; Pollet Théodore, contrôleur de l'octroi à Roubaix, rue Larochefoucault, 11, vice-président ; Voisart Alphonse, comptable à Tourcoing (Blanc-Seau), rue de Mouvaux, 43, secrétaire ; Delmotte Désiré, gérant du Siège social, 68, rue du Collège, Roubaix, membre ; Legay Jules, contre-maître de peignage à Roubaix, rue de la Ruche, 14, membre ; Lezol Henri, comptable à Tourcoing, rue Droulers-Prouvost, 9, membre ; Philipron fils, Emile-Louis, teinturier à Roubaix, rue Ma Campagne, 118, membre ; Prouvost Edouard, employé à Roubaix, Grande-Rue, 183, membre ; Vanacker Théodore, employé de commerce à Roubaix, rue de la Ruche, 28, membre.

NORD

Ordination. — Vendredi, Mgr de Lydda a conféré les ordres mineurs à onze séminaristes, dans la chapelle du Grand-Séminaire.

Samedi, à 7 heures 1/2, Mgr l'archevêque fera, à la basilique, l'ordination des ordres sacrés : 29 prêtres, 23 diacres, 26 sous-diacres.

Nouvelle région de corps d'armée. — Le *Journal officiel* publie la loi modifiant comme suit l'article premier de la loi du 24 juillet 1873 :

« Le territoire de la France est divisé, pour l'organisation de l'armée active, de la réserve de l'armée active, de l'armée territoriale et de sa réserve, en dix-neuf régions et subdivisions de régions ».

La loi sur les alcools dénaturés. — Le *Journal officiel* de vendredi matin a publié le texte de la loi relative au régime des alcools dénaturés.

La taxe de dénaturation est réduite à 3 francs par hectolitre d'alcool pur et, à partir du 1er janvier 1897, les tarifs d'octroi seront ramenés de plein droit dans les limites fixées par l'article 4 de la loi du 2 août 1872, c'est-à-dire à un maximum qui ne pourra pas dépasser la moitié du droit de régie.

Caudry. — Les ouvriers tullistes se sont mis en grève dans plusieurs établissements pour une question de salaire.

Un incendie à Bourbourg-Campagne. — Un incendie a éclaté jeudi, vers 5 heures du soir, chez les époux Barnabé Brunet.

Toute la grange, remplie de blé et d'avoine ainsi qu'un hangar ont été la proie des flammes. La maison d'habitation put être préservée par les pompiers de Bourbourg accourus promptement sur les lieux du sinistre. Les pertes, couvertes par une assurance, sont évaluées à environ 5.000 fr. On ignore la cause de ce sinistre. La gendarmerie procède à une enquête.

PAS-DE-CALAIS

Le départ de l'ancien maire d'Averdoingt pour la Nouvelle. — L'ancien maire d'Averdoingt, Rohault, condamné par la cour d'assises du Pas-de-Calais à dix ans de travaux forcés pour avoir pris part à l'assassinat des époux Brazin, de Maizières, a quitté jeudi soir la prison de Saint-Omer pour être embarqué pour la Nouvelle-Calédonie avec le prochain convoi de condamnés.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille VERHAMME-VANDEPUTTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Mademoiselle Léonie-Fidéline VERHAMME, décédée à Roubaix, le 16 décembre 1897, dans sa 19e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Vigiles, qui seront chantées le samedi 18, à 3 heures, à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 19, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu lundi 20 du mois, à 9 heures 1/2, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-André, 19.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Louis, à Tourcoing, le lundi 20 décembre 1897, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Coralie DELVAL, épouse de Monsieur Julien DEBRIE, fabricant de peignes, décédée à Tourcoing, le 19 novembre 1897, dans sa 51e année, administrée des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

REPRODUISEZ ! *plans, dessins, affiches* avec l'**Expéditif**. *Plusieurs couleurs en un tirage* — P. LARUE, 13, rue Nationale, **Lille**. 21139.—4330

CONSEIL MUNICIPAL D'ACQ

Séance du 16 décembre 1897

Le Conseil municipal d'Ascq s'est réuni jeudi soir en séance extraordinaire sous la présidence de M. Desquiens, maire, assisté de M. Castelain, adjoint. Quinze conseillers étaient présents. M. Delebarre s'était excusé en faisant connaître son adhésion aux deux propositions de l'ordre du jour.

Agrandissement du nouveau cimetière. — M. le Maire communique à l'assemblée le plan et rapport descriptif et estimatif d'un terrain à acquérir par la commune, aux fins d'agrandir le cimetière, ainsi que la promesse de vente, au prix de 1909 francs, souscrite le 4 décembre 1897 par Mme Pauline Cornil, veuve Oudart et Mlle Noémi Oudart, sa fille, propriétaires dudit terrain.

Il invite le Conseil à examiner ces documents et à se prononcer sur l'agrandissement projeté au moyen de la susdite acquisition, qui donnerait au champ des morts une superficie totale de 52 ares 33 centiares.

Voici le texte de la délibération par laquelle le Conseil fait connaître les motifs de son approbation :

Considérant que le cimetière actuel, d'une contenance de 36 ares 70 centiares, ne peut suffire aux besoins d'une commune de 2,400 habitants, où la moyenne des décès établie sur le total de cinq années consécutives est de 66 ; et que son agrandissement est donc nécessaire ;

Considérant que le terrain à acquérir tel qu'il se comporte sur le plan est le plus convenable pour cet agrandissement ;

Considérant que le prix demandé n'est pas supérieur à l'estimation, et que la commune pourra se libérer au moyen d'un crédit de 2000 francs, porté au budget additionnel de 1898.

Vote en conséquence 1° l'agrandissement du cimetière par l'annexion du terrain proposé, inscrit au registre cadastral sous le n° 980, section A ; 2° l'acquisition de ce terrain au prix de 1900 fr., montant de l'estimation.

Avant de clore cette question, M. le Maire fait remarquer qu'on aurait désiré un plus grand terrain, mais qu'il est, tel qu'il se présente, capable d'être occupé dans tous ses sens. Son acquisition permettra en outre d'y fixer les concessions à perpétuité transportées de l'ancien cimetière, ce qui contribuera singulièrement à dédommager la commune des frais d'achat.

M. le Maire. — Il est bon d'ajouter que les propriétaires se réservent la récolte présente. Cette clause me paraît acceptable attendu que nous devons y planter des haies et que l'autorisation préfectorale doit sanctionner notre vote.

M. Alavoine. — Et s'il y avait nécessité urgente d'agrandir ?

M. le Maire. — A la rigueur, nous pourrions offrir des indemnités aux propriétaires pour obtenir la jouissance immédiate. Remarquez du reste qu'il ne serait pas convenable d'inhumer dans un terrain sans clôture.

M. Alavoine. — Rien n'empêche de le clôturer maintenant.

M. le Maire. — Soit ; cela ne saurait nuire à la récolte.

Désaffectation de l'ancien cimetière. — Le Conseil entend la lecture d'une pétition adressée à M. le Préfet par les habitants voisins du vieux cimetière qui entoure l'église, pour faire connaître les dégâts causés par les rats qui ont élu domicile dans les anciens caveaux et demander que le cimetière soit converti le plus tôt possible en place publique.

M. le Maire. — Le vieux cimetière a été fermé le 1er mai 1889 ; le délai de dix ans n'est donc pas expiré. Toutefois j'invite le Conseil à prendre en considération la pétition des voisins et la nécessité de faire disparaître au plus tôt ce terrain vague dont les murs ébréchés et les monuments en ruine présentent un aspect lamentable. M. le Préfet voudra peut-être bien autoriser la désaffectation anticipée.

M. Droulers. — Ne pourrait-on pas en niveler une partie maintenant ?

M. le Maire. — Cela ne nous dispense pas d'attendre l'autorisation préfectorale. De plus, il sera nécessaire de faire dresser un plan de nivellement par un architecte.

M. Droulers. — J'aime à croire que vous n'allez pas précisément en faire une place publique. Il convient d'y planter une double rangée d'arbres comme on a fait à Hem.

M. le Maire. — Ce sera la tâche de l'architecte et de la commission que nous désignerons.

M. Castelain. — Que ferez-vous des concessions ?

M. le Maire. — L'architecte est encore là pour traiter par adjudication avec un entrepreneur et assumer toute la responsabilité.

Administration de la succursale de la Caisse d'épargne. — M. le Maire informe le Conseil qu'il y a lieu de pourvoir au remplacement de M. Dupire-Selosse, dans ses fonctions d'administrateur de la succursale de la Caisse d'épargne. Malgré sa bonne volonté, M. Dupire est obligé, par la maladie, de décliner cette charge qu'il avait bien voulu accepter.

En conséquence, le Conseil remercie M. Selosse du concours dévoué qu'il a apporté jusqu'ici et nomme, pour lui succéder, M. Oscar Desquiens, qui déclare accepter.

Les billets d'aller et retour à la gare d'Ascq. — M. Droulers se fait l'écho des réclamations des voyageurs pour réclamer la délivrance à la gare d'Ascq de billets d'aller et retour pour toutes les directions.

La délibération antérieure sera de nouveau consignée au procès-verbal de la séance et transmise à qui de droit.

La question de l'éclairage. — Sur la proposition de M. Catel, relative à l'éclairage public de la commune, une discussion s'engage sur cette question importante.

M. le Maire est d'avis d'attendre l'installation de l'électricité et constate la défectuosité de l'éclairage par les lampes.

M. Droulers opine pour l'éclairage au gaz comme le plus pratique et propose de relier la commune avec les canaux installés à Hellemmes.

M. Catel réclame l'éclairage, quel qu'il soit, pour éviter les désagréments dont se plaignent les nombreux ouvriers et les voyageurs.

Pour terminer cette discussion, le Conseil décide de s'informer près des différentes compagnies pour connaître les prix.

La séance est levée à 8 heures 30.

BELGIQUE

A propos de l'arrestation de deux Roubaisiens à Bruxelles. — On nous télégraphie de Bruxelles :

« Je vous ai envoyé hier la nouvelle de l'arrestation d'un jeune homme de Roubaix, qui avait offert en vente deux médailles d'or chez un bijoutier de Bruxelles. Après enquête, il a été établi que les médailles étaient la propriété du jeune homme. En conséquence, celui-ci, et la jeune fille qui l'accompagnait, ont été remis immédiatement en liberté. »

La conférence pour la protection de la propriété industrielle. — (De notre correspondant). — Une conférence pour la protection de la propriété industrielle, faisant suite à celle qui a siégé à Paris il y a quelques années, s'est réunie ici le 1er décembre. Seize Etats y étaient représentés. La conférence a siégé matin et après-midi jusqu'aujourd'hui, mardi, où elle a clôturé ses travaux à deux heures et demie.

Des congratulations ont été échangées entre M. le ministre Nyssens, qui présidait la conférence et a félicité celle-ci de ses travaux, et M. le comte de Montholon, délégué français, qui a remercié le président, fait l'éloge de la Belgique et rendu hommage aux secrétaires de la conférence.

Les délibérations de la conférence étaient secrètes et il n'en a pas transpiré grand'chose.

Nous savons cependant qu'elle a abouti sur plusieurs points. Le protocole qui a été signé aujourd'hui apporte diverses modifications à l'état de choses existant.

Sur trois points importants l'accord n'a pu se faire. A la solution de deux de ces points est subordonnée l'adhésion de l'Allemagne à la conférence. Les négociations sur ces deux points continueront par voie diplomatique.

La réunion de Bruxelles est prorogée jusqu'à l'aboutissement de ces négociations.

Une invitation pour une future conférence a été transmise par le délégué des Etats-Unis au nom de M. le président Mac-Kinley. Elle a été acceptée.

Les pourparlers entre catholiques et démocrates à Liège. — (De notre correspondant de Liège). — Tout le pays catholique a vu avec bonheur entamer à Liège, entre l'Union catholique et l'Union démocratique, des pourparlers qui, cette fois enfin, semblaient dominés, de part et d'autre, par un sincère désir d'entente et avoir, par conséquent, les plus grandes chances de réussir. Hélas ! voilà déjà qu'un accroc se produit.

Ainsi que vous l'avez annoncé hier, le comité de l'Union démocratique a décidé un referendum parmi les catholiques de l'arrondissement.

Je vous rappelle que la formule à présenter était ainsi conçue :

« Le soussigné désire voir former, en vue d'une entente entre catholiques, à Liège, un comité dont la mission serait de veiller à ce que dans la désignation des candidats pour les diverses élections, tous les éléments du parti aient une part équitable d'influence et de parvenir ainsi à la formation d'une liste unique».

Du côté catholique conservateur on se montre offusqué de ce referendum. On déclare qu'avant de s'occuper de la question du partage des candidatures, il faut se mettre d'accord pour l'élaboration d'un programme commun et que la mesure décidée par l'Union démocratique est donc pour le moins prématurée. Les délégués de l'Union catholique se sont réunis hier soir. Ils ont décidé d'en référer à leur mandants sur le point de savoir s'ils devaient, eux délégués, poursuivre les négociations en présence de l'initiative de referendum prise par l'Union démocratique.

Le permis de pêche. — Au commencement de l'année prochaine, nous écrit notre correspondant de Bruxelles, M. le ministre de l'intérieur déposera un projet de loi créant des permis de pêche. Celui-ci comprendra trois catégories :

1° Permis pour pêcher les dimanches et jours de fêtes ; prix, un franc pour toute l'année.

2° Permis pour pêcher tous les jours de l'année ; prix, cinq francs,

3° Permis pour les professionnels permettant de pêcher au moyen de filet et d'autres engins autorisés.

Le revenu de cette taxe sur les pêcheurs sera consacré à l'organisation d'un service de surveillance des pêches banales. Ainsi, en n'entraînant qu'une charge insensible pour les pêcheurs, la mesure nouvelle aura pour conséquence, en permettant l'organisation d'un service de surveillance, de leur assurer des pertes plus fructueuses.

Commerce immonde. — Notre correspondant de Bruxelles nous télégraphie :

« Depuis quelque temps sont distribués en Belgique, sous enveloppe ouverte, des prospectus immondes, émanant d'un libraire français.

» J'apprends que sous l'impulsion du gouvernement, les parquets vont entamer des poursuites contre les propagateurs de ces immondices.

» Un étranger qui pratiquait le même commerce a déjà été expulsé. »

Molenbeersel près de Tongres. — *Un fraudeur tué par les douaniers.* — Une bataille en règle a eu lieu, la nuit de mardi, sur la frontière hollandaise, entre Stamproy et Molenbeersel, entre cinq fraudeurs de bétail et cinq douaniers. Un fraudeur a été tué d'une balle dans la tête. On dit qu'un autre a deux balles dans les jambes. Le parquet de Tongres est sur les lieux.

Samedi dernier il se trouvait plus de cinquante bêtes hollandaises fraudées au marché de Brée.

Deux bêtes sont capturées ; l'une a la jambe fracturée par une balle.

Liège. — *Un acte de sauvagerie.* — Mercredi matin, vers cinq heures et demie, une vieille femme de 70 ans, Mme Hotman, se rendait à la messe, à Saint-Gilles, près de Liège, lorsqu'en arrivant à l'église, elle trouva la porte fermée.

En attendant que celle-ci fut ouverte, elle se blottit sous le porche.

Deux houilleurs vinrent à passer et crurent avoir affaire à un homme qui, depuis plusieurs jours, parcourait la contrée sous un déguisement féminin.

Ils appelèrent quelques passants ; l'un d'eux, armé d'un revolver, en déchargea trois coups sur la malheureuse qui fut atteinte au front et à la jambe gauche. Puis ils se jetèrent tous sur la pauvre vieille et l'ayant terrassée, la piétinèrent.

Alors un des assistants reconnut la victime et alla prévenir son fils qui est employé dans un charbonnage voisin.

La malheureuse a été reconduite à son domicile ; elle se trouve en danger de mort.

Mouscron. — *Un commencement d'incendie.* — Jeudi soir, un commencement d'incendie s'est déclaré chez un entrepreneur charpentier, M. Desmet, demeurant au hameau du Tuquet. Après le départ des ouvriers, vers neuf heures, un enfant s'était amusé à jeter des copeaux sur le foyer, mais il le fit si maladroitement que, quelques minutes après, M. Desmet aperçut de la fumée sortir de l'atelier. Avec l'aide de quelques voisins il parvint à arrêter ce commencement d'incendie. Les dégâts sont insignifiants.

Menin. — *Un homme assommé avec un poids de deux kilos.* — Un cabaretier du quartier des Baraques, M. Constant Boury, avait interdit l'entrée de son établissement à l'un de ses voisins, Victor Verstraete, sabotier ; celui-ci ne tenant pas compte de la défense, se présenta à l'improviste et demanda une consommation. Il fut aussitôt mis à la porte.

Il revint peu après et adressa, de la cour, toutes sortes de menaces au cabaretier, lui criant qu'il était trop lâche pour venir se mesurer avec lui.

M. Boury s'avança pour repousser l'intrus ; mais le vindicatif voisin s'élança sur lui et lui porta sur le front un terrible coup avec un poids en fer de deux kilos qu'il avait caché dans sa poche.

Le cabaretier tomba comme une masse, aveuglé par le sang qui coulait à flots. Le docteur Pardoen, qu'on appela en toute hâte, a dû pratiquer plusieurs points de suture pour rapprocher les lèvres de la plaie.

Le sabotier est en fuite.

Moorseele. — *Une cave dévalisée.* — En se levant vendredi matin, M. Auguste Houssin, cabaretier sur la place de Moorseele, trouva la salle d'estaminet dans le grand désordre ; cependant la porte était restée fermée ; mais en sortant il aperçut un tas de décombres auprès du soupirail de la cave, dont l'ouverture était trop étroite pour le passage d'un homme ; on avait démoli l'encadrement en pierres et briques et on avait pu alors s'y introduire avec facilité. Ce travail avait dû prendre plusieurs heures.

Les malfaiteurs ont emporté, de la cave, 50 bouteilles de vin rouge et blanc, des œufs, un pot de beurre, et, au rez-de-chaussée, deux paires de bottines neuves et un diamant de vitrier de la valeur de 20 fr.

Les gens de la maison n'ont rien entendu, un boucher voisin a vu, vers trois heures du matin, deux individus chaussés d'espadrilles et paraissant fort chargés, marchant à pas pressés dans la direction de Ledeghem.

Tribunal correctionnel de Tournai. — Audience du 17 décembre. — *Des Roubaisiens poursuivis pour délit de pêche.* Nombre de nos compatriotes ont comparu, vendredi, à la barre du tribunal correctionnel de Tournai. Ils étaient prévenus de s'être adonnés au plaisir de la pêche au moyen d'engins prohibés.

Louis Belin, chauffeur, Adolphe Leplat, couvreur, et Vincent Cassart, sabotier, tous trois demeurant à Roubaix, qui ont péché de la susdite façon, dans l'Escaut, à Herinnes, se voient condamner à 60 francs d'amende.

Une seconde série d'inculpés composée en grande partie de Roubaisiens est prévenue d'avoir pêché avec un filet non réglementaire à Warcoing, au confluent de l'Escaut. Me Gilmet, avocat du barreau de Tournai, présente la défense des prévenus qui n'en sont pas moins condamnés chacun à 26 francs d'amende conditionnellement avec un sursis de cinq ans. Voilà, on l'avouera, un plaisir qui coûte cher.

FOOTBALL ASSOCIATION

La commission du Racing-Club Roubaisien prie tous ses membres de se trouver dimanche prochain, à sept heures trois quarts, sur le terrain du Vélodrome, où aura lieu une grande partie d'entraînement entre l'équipe première et l'équipe seconde.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

TOURCOING. — Exposition de pigeons voyageurs. — Dimanche 19 décembre, MM. Louis Liagre et Gustave Dessauvages exposeront, dans le local de la société Union et Progrès, une certaine quantité de leurs pigeons, parmi lesquels figureront des sujets très remarquables, tant par leur forme que par les nombreux succès qu'ils ont remportés.

COMBATS DE COQS

ROUBAIX. — Dimanche 19 décembre, il se jouera à l'Abattoir, rue Lacroix, n° 36, chez M. Henri Cossement, un beau 2/3 mort pour 50 francs avec paire de plaisir à 10 francs contre la société du Dragon Français, des paris sérieux sont engagés et on y verra battre des coqs des plus remarquables. La mise au parc à 4 heures 1/2.

— Dimanche 19 décembre, rendage chez M. Mathon, rue de la Balance, de la partie contre Delmarle, d'un 3 de 5 pour 50 francs. Mise au parc à 4 heures 1/2 précises. On y verra d'excellents coqs et de nombreux paris sont engagés.

— Dimanche 19, il se jouera un beau 2/3 mort pour 30 fr. au Clairon des zouaves, rue Pellart 48, contre la société Dambrun, de la rue de Maubeuge. Mise au parc à 5 heures précises.

— Lundi, un très beau 2/3 mort pour 54 fr. se jouera au Clairon des Zouaves, rue Pellart 8, contre Mathieu Remy et le Cœur Joyeux réunis.

— Dimanche 19 décembre, partie morte 2/3 pour 50 francs à l'estaminet de l'Etoile contre le Bon Vivant. Mise au parc à 5 heures.

— 3e dimanche de décembre, rendage de la partie contre J. Her, à la Nouvelle Aventure.

WASQUEHAL. — Dimanche prochain, 19 décembre, aura lieu chez Donatien Bacq, estaminet Saint-Joseph, près le pont du chemin de fer à Wasquehal, l'attaque d'une très importante partie qui est engagée contre la société Morel, du pont du Breucq. Des coqs de toute première valeur sont réservés pour ce combat, aussi les paris sont très bien tenus. Mise au parc à quatre heures et demie.

TIR A LA CARABINE LEBEL

WASQUEHAL. — La société établie chez M. Louis Lagache, estaminet Sainte-Marthe, place de l'église, à Wasquehal, a l'honneur d'informer les amateurs qu'un grand concours de tir à la carabine Lebel aura lieu dans son établissement du dimanche 19 décembre 1897 au dimanche 2 février 1898. Des prix de valeur seront décernés aux vainqueurs. Le tir aura lieu sur une distance de dix mètres. La mise sera de 1 franc. Pour plus amples renseignements, le prospectus est envoyé sur demande.

TÉLÉPHONES
POUR RÉSEAUX
Installation de réseaux particuliers. — Sonneries et Appareils électriques. — Contrôleurs de rondes. — Porte-Voix. Paratonnerres. — Piles. — Fils, etc.
Ets RAVET
EXPERT DU GOUVERNEMENT
Fournisseur des grandes administrations
13, contour Saint-Martin ROUBAIX | 51, boulevard de la Liberté LILLE
LES MAISONS SONT RELIÉES AU RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

MM. WIART & BOILEAU commissionnaires en ameublement, se mettent à la disposition de leurs compatriotes désireux de faire leurs acquisitions de mobiliers à Paris.

Outre l'exécution des projets d'ensemble qui peuvent être demandés, ils se chargent de conduire les personnes qui voudront bien s'adresser à eux, à la véritable source de la fabrication, c'est-à-dire chez les spécialistes du meuble, inconnus des particuliers, et de les guider au mieux de leurs intérêts, tant au point de vue du choix que des prix. Prévenir en cas de visite :

WIART et BOILEAU, 34, rue de Charonne, 34, Paris
44033

Quel est l'homme politique, l'écrivain, l'artiste qui ne souhaite savoir ce que l'on dit de lui dans la presse? Mais le temps manque pour de telles recherches.

Le Courrier de la Presse, fondé en 1889, 21 boulevard Montmartre, à Paris, par M. A. Gallois, a pour objet de recueillir et de communiquer aux intéressés les extraits de tous les journaux du monde sur n'importe quel sujet. — Le *Courrier de la Presse* lit 6,000 journaux par jour.
39340

TAPIS DE SMYRNE
TAPIS JACQUARD
LINOLÉUM
L. DECRAENE-MATHIEU, 28, rue de la Gare, Roubaix